

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 mars 2024**  
Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 15 mars 2024  
Date de publication : 28 mars 2024

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	GINET Gérard
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	MIRAT Maryline	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
STOLZ Julien	PRAT Hervé	

### **Conseillers suppléés**

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE Pascal	LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine
THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
	DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain
	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérique  
GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette  
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline  
MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

CHAUCHEFOIN Gérard	MATHEZ Christian
CHAUTARD Christophe	RIGAUD Fabien
PANNAUX Joël	

## **Objet : Bilan ANAH 2023 et Programme d'actions ANAH 2024**

Rapporteur : Monsieur Dominique TRONCIN

Par délibération n° GD122/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le programme d'actions de la Collectivité relatif aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce document précise les modalités d'intervention locales de l'Anah : priorités d'intervention, critères de sélectivité des dossiers, modalités financières d'intervention, conventionnement des logements et loyers applicables, etc.

L'Anah, lors de son Conseil d'Administration du 6 décembre 2023, fait évoluer l'aide « MaPrimeRénov' Sérénité », avec l'objectif de contribuer plus efficacement à la lutte contre la précarité énergétique, par l'éradication des passoires thermiques, et d'inciter les ménages les plus modestes à engager une rénovation énergétique globale de leur logement.

L'objectif de ces évolutions est ainsi de massifier les rénovations plus performantes, d'accélérer le rythme des économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

*Pour les propriétaires occupants :*

- Le dispositif d'aide est soutenu grâce à des modalités financières avantageuses et accrues au regard des sauts de classes énergétiques réalisés après travaux :

GAIN ENERGETIQUE	PLAFONDS	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € HT	80%	60%	45%	30%
3 sauts de classe	55 000 € HT			50%	35%
4 sauts de classe	70 000 € HT				
Bonification « sortie de passoire énergétique »		+10%			

Obligatoirement accompagné par « Mon Accompagnateur Rénov » pour la constitution du dossier, les dossiers TMO et MO sont instruits par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les INT et SUP sur le site de France Rénov, démarche faite en autonomie.

*Pour les syndicats de copropriétés :*

- Le plafond des travaux de l'aide socle est de 25 000 €,
- Le montant des primes accordées aux propriétaires très modestes est de 3 000 € et de 1 500 € pour les ménages modestes,
- Le taux de financement est de 30% pour un gain énergétique de 35% minimum, 45% pour un gain énergétique minimum de 50% avec valorisation libre des CEE par le syndicat,
- Bonus de 10% si atteinte de l'étiquette D si sortie de passoire énergétique.

*L'aide à l'adaptation des logements (AUTONOMIE) : « Ma Prime Adapt »*

- Le plafond de travaux passe de 20 000 € à 22 000 € que la personne soit modeste ou très modeste,
- Le taux de subvention passe à 70 % pour les TMO, et à 50% pour les MO,
- Sont éligibles toutes les personnes âgées de 70 ans et plus sans condition de GIR, les personnes de 60 à 69 ans sous condition de GIR, les personnes en situation de handicap,
- Toujours des conditions de ressources (TMO et MO).

*Pour les propriétaires bailleurs :*

- Deux solutions s'offrent à eux :
  - Rénovation énergétique traditionnelle comme les propriétaires occupants (cf 1),
  - Utilisation du dispositif « Loc Avantages » tel qu'il existait en 2023 avec conventionnement obligatoire.

Ces nouvelles règles doivent donc être transcrites dans le programme d'actions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le bilan ANAH 2023 (annexe ci jointe), fait apparaître une baisse globale des dossiers instruits par rapport aux années précédentes. Ce ralentissement est commun à l'ensemble de la Région Bourgogne Franche Comté.

Ces modifications, conformément à l'article R 321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, ont préalablement été soumises à l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat lors de sa séance du 4 mars 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le bilan ANAH 2023 et le programme d'actions 2024 ci-annexés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Habitat
- Direction Départementale des Territoires du Jura - SAHEC
- ANAH - 4 rue du Curé Marion - BP50356, 39015 Lons-Le-Saunier Cedex

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*



*Jean-Pascal FICHÈRE.*